



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PROROGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PORTANT SUR LE PLAN DE PRÉVENTION
DES RISQUES MINIERS DU BASSIN DE MAY-SUR-ORNE**

Par arrêté préfectoral du 4 mars 2021, Monsieur le Préfet du Calvados a prorogé l'enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques miniers (PPRm) du bassin de May-sur-Orne sur le territoire des communes suivantes : **Feuguerolles-Bully, Fontenay-le-Marmion, Garcelles-Secqueville (commune nouvelle du Castelet), Maltot, May-sur-Orne, Rocquancourt (commune nouvelle de Castine-en-Plaine), Saint-Aignan-de-Cramesnil (commune nouvelle du Castelet), Saint-André-sur-Orne et Saint-Martin-de-Fontenay.**

**Cette enquête ouverte du lundi 8 février à 9 h 00 au mardi 16 mars 2021
est prorogée jusqu'au mardi 15 avril inclus à 18 h 00**

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de l'autorité compétente représentée par la DDTM du Calvados – Service Urbanisme et risques – CS75224 – 14052 CAEN cedex 4 ou à l'adresse suivante : ddtm@calvados.gouv.fr

Le PPRm analyse l'exposition des communes du périmètre aux risques miniers. Il vise à préserver les zones naturelles exposées aux risques et à abaisser la vulnérabilité des espaces urbanisés. Outil d'information pour les populations et les aménageurs, le PPRm adapte la destination du foncier en fonction du niveau d'exposition aux risques et des enjeux en présence. Il vaut servitude d'utilité publique.

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

– Sur le site de « PREAMBULES » : <https://www.registre-dematerialise.fr/2270>

– sur support papier à l'adresse, jours et horaires suivants :

DDTM du Calvados	Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 le vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Mairie de May sur Orne	lundi, mercredi et vendredi : de 9 h à 12 h mardi et jeudi : de 15 h à 18 h
Mairie de Fontenay-le-Marmion	du lundi au vendredi : de 9 h - 12 h et de 16 h - 18h mercredi : de 9h -12h
Mairie de Saint-Martin-de-Fontenay	Lundi, Mercredi : 8h45 - 11h et 15h - 17h45 Mardi : 8h45 - 11h Jeudi : 8h45 - 11h et 15h - 18h Vendredi : 8h45 - 11h et 13h - 15h
Mairie de Rocquancourt (commune déléguée de Castine en Plaine)	Mercredi, vendredi : 10h - 12h Mardi, jeudi : 17h - 18h
Mairie de Feuguerolles-Bully	Lundi, jeudi et samedi : 9h30 - 11h30 Mardi et vendredi : 15h00 - 18h
Mairie de Maltot	Mardi:16h - 18h Mercredi : 9h - 11h Jeudi : 10h - 12h Vendredi : 14h - 16h30

Mairie de Garcelles-Secqueville (commune déléguée du Castelet)	Mardi 17h - 18h Mercredi 16h30 - 18h Vendredi 11h - 13h
Mairie de Saint-Aignan-de-Cramesnil (commune déléguée du Castelet)	Lundi : 11h - 13h Jeudi : 17h - 18h
Mairie de Saint-André sur Orne	Lundi, mardi : 9h00 - 12h Mercredi : 15h00 - 18h Vendredi : 14h00 - 18h

– sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :

DDTM du Calvados 10, boulevard général Vanier 14 000 CAEN	– du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 – le vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
---	--

Rencontres avec la commissaire enquêteur

L'enquête publique est conduite par le commissaire enquêteur Monsieur Bernard MIGNOT. Il se tiendra à la disposition du public dans les mairies aux dates et heures mentionnées ci-dessous, pour recevoir toutes observations et propositions sur le projet lors de **deux permanences supplémentaires** :

Saint-Martin-de-Fontenay	mercredi 31 mars 2021	9h à 12 h
May-sur-Orne	jeudi 15 avril 2021	15h à 18 h

Recueil des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

– par voie électronique sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2270>

– dans le registre établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par la commission d'enquête, disponible à la DDTM du Calvados et dans les mairies de Feugerolles-Bully, Fontenay-le-Marmion, Garcelles-Secqueville (commune nouvelle du Castelet), Maltot, May-sur-Orne, Rocquancourt (commune nouvelle de Castine-en-Plaine), Saint-Aignan-de-Cramesnil (commune nouvelle du Castelet), Saint-André-sur-Orne et Saint-Martin-de-Fontenay.

– par courrier papier pendant toute la durée de l'enquête, à l'attention de Monsieur MIGNOT, commissaire enquêteur, à l'adresse de la DDTM du Calvados.

Les observations du public déposées sur le registre d'enquête publique sont consultables pendant toute la durée de l'enquête via le lien internet de la société « PREAMBULES » rappelé ci-avant et/ou sur les registres physiques disponibles dans les mairies-lieux d'enquête.

Le rapport, des avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Préfecture du Calvados, à la DDTM et dans les mairies concernées par le PPRm.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport, avis et conclusions du commissaire enquêteur, à la DDTM du Calvados.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur les sites internet suivants :

<http://www.calvados.gouv.fr/conclusion-enquete-publique-r1338.html>

<https://www.registre-dematerialise.fr/2270>

Cette procédure s'achève avec la décision d'approbation ou le refus d'approbation du plan de prévention des risques miniers du bassin de May-sur-Orne, prise par arrêté du préfet du Calvados.